Avis d'Appel d'Offres Ouvert National n° DNCMP/2514./F/2023-2024 pour la fourniture des équipements des Centres Communaux Agro-sylvo-pastoraux.

Date de publication :................................/2023

1. Objet

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage invite, par la présente Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires désirant présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des équipements des Centres Communaux Agro-sylvo-pastoraux. Détaillés comme suit :

- 27 Armoires en bois;
- 45 Tables de bureau en bois ;
- 72 Chaises de bureau ;
- 180 Chaises simples pour la salle de réunion ;
- 36 Etagères en bois ;
- 18 Comptoirs pour pharmaçies

Les équipements fournis seront garantis (pièces) durant une année par le soumissionnaire, sauf lorsque la garantie du constructeur sera d'une durée supérieure. La garantie du soumissionnaire sera alors égale à la durée de la garantie du constructeur.

2. Financement du marché

Le financement pour l'équipement des Centres Communaux Agro-sylvo-pastoraux est assuré par le Budget Général de l'Etat, exercice 2023-2024, Projet de construction des centres communaux agro-sylvo-pastoraux; Imputation: 40 00 001 00 4 21380 11 000 0428 04 et le paiement se fera en francs burundais.

3. Mode de passation du marché

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National (AOO N) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

L'ensemble des fournitures (topographiques et autres accessoires) sont à livrer dans un délai maximum de 60 jours à compter de la date de signature, par l'attributaire, de la lettre de marché.

4. Condition de participation

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté au Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage à Gitega Quartier Musinzira, Avenue du Triomphe; TEL + (257) 22405099 / 22404998 E-mail: info.mineagrie@gmail.com. Il peut être obtenu au secrétariat du MINEAGRIE moyennant le paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille de franc burundais (50 000 FBU) qui sera versée sur le compte de transit des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

6. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

60

SECTION I : REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES (RPAO)

1. Instructions aux Soumissionnaires

A. GENERALITES

1. Objet de la soumission

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses prestations, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage lance un appel d'offres ouvert pour la fourniture des équipements des centres communaux agro-sylvo-pastoraux.

2. Origine des fonds

Les paiements prévus au titre du marché pour lequel le présent appel d'offres est lancé, sont imputables au Budget Général de l'Etat, exercice 2023-2024 et tel que précisé dans les DPAO.

3. Descriptions des fournitures

La description détaillée des fournitures se trouve précisée dans les spécifications techniques.

4. Soumissionnaires admis à concourir

L'appel d'offres ouvert s'adresse à tous les soumissionnaires burundais ou étrangers jouissant d'une expérience prouvée en matière de fourniture des matériels et équipement de bureau, justifiant des capacités juridiques, techniques et financières requises, et n'ayant aucun contentieux avec le fisc.

5. Corruption ou manœuvres frauduleuses

- La législation burundaise exige des agents publics (l'Acheteur) ainsi que des soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs, et entrepreneurs, qu'ils respectent les règles d'éthique professionnelle les plus strictes durant la passation et l'exécution de ces marchés.
- En vertu de ce principe, sont définis aux fins de cette présente clause, les expressions ci-dessous de la façon suivante :
 - (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
 - (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable à l'Emprunteur.
 - (iii) "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver l'Emprunteur des avantages de cette dernière.

B. LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

6. Contenu du Dossier d'Avis d'Appel d'Offres

PREMIÈRE PARTIE: Procédures de lancement du Dossier d'Appel d'Offres

- Avis d'Appel d'Offres (AO)
- Section I Règlement particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) :
 - a. Instructions aux soumissionnaires (IS):



7. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

8. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres

Toutes les offres doivent être rédigées en langue française et en quatre (04) exemplaires dont un original et trois copies marqués comme tels et seront contenues dans une enveloppe sous-pli fermé et déposées, contre recu à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le A \(\int \). \(\lambda précises. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières. Elles porteront obligatoirement la mention : Offre pour la fourniture [indiquer l'objet du marché] relatif au marché [indiquer le numéro du marché], à n'ouvrir qu'en séance publique du /.... à heures. Les offres seront ouvertes le .A.J..../2023 à 10 heures trente minutes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent;

Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

9. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours Calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de 3 000 000 BIF.

11. Allotissement

Le présent marché est constitué en un seul lot.

12. Délai de livraison

Le délai de livraison est à soixante (60) jours calendaires à compter dès la date de la réception de la lettre de marché par l'attributaire.

Fait à Gitega, le/..../..../2023

LE DIRECTEUR DU GENIE RURAL, DE L'IRRIGATION ET DU DEVELOPPEMENT DES SERRES

Ir. Jean Berchmans NDIKURIYO

Pour approbation

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

Ir. Prosper DODIKO

HIYVNG E KO EN WOWEL 189 PORT
Secretair Permanent an